



**DEMANDE DE LOGEMENT EN RESIDENCE UNIVERSITAIRE POUR LES ETUDIANTS
SELECTIONNES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'ECHANGES
INTERNATIONAUX**

Formulaire d'inscription

A retourner au plus tard le :

- **31 mai 2009** pour les étudiants venant au 1^{er} semestre ou l'année complète ;
- **31 octobre 2009** pour les étudiants venant au 2nd semestre.

Toute demande arrivée après cette date ne pourra être traitée

IMPORTANT :

Les chambres ou studios des résidences universitaires relèvent du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous), avec qui l'Université a un contrat de réservation pour une centaine de logements ; **tous les étudiants d'échange ne peuvent donc y être logés.**

De ce fait, si une chambre ou un studio en résidence universitaire vous est attribué, un courrier vous sera adressé et **vous devrez obligatoirement l'occuper durant la période intégrale de votre séjour d'études** et vous engager à respecter les règlements du Crous.

Nom de l'étudiant(e) :

Établissement d'origine, pays :

Dates du séjour : du au

Vous souhaitez un logement universitaire pour :

- le 1^{er} semestre le 2nd semestre l'année complète

Type de logement :

Chambre :

Chambre traditionnelle de 9 m² (douches, cuisinettes et toilettes communes). Draps et couvertures fournis. Chambre meublée (lit, armoire, étagère, lavabo...) sans équipement (pas de vaisselle, four, télévision...)

- de **140 € à 230 €** de loyer si vous avez moins de 28 ans ;
- de **200 € à 280 €** de loyer si vous avez plus de 28 ans ;
- **10 €** de frais de dossier ;
- **150 €** de provision qui vous seront restitués lors de votre départ après état des lieux.

Remarque : Il faut savoir que les résidences universitaires sont de construction ancienne, aussi offrent-elles peu de confort. L'équipement de la chambre est sommaire, les douches, cuisines et commodités sont communes. Si vous souhaitez un logement plus confortable, il vous est conseillé d'opter pour une formule de type privé.

- Studio avec kitchenette :** uniquement si vous séjournez une année universitaire complète de septembre 2009 à juin 2010

Résidence Les Arches d'Agrippa. Rue du Fort St Irénée. 69005 Lyon. Engagement pour une année complète de septembre 2009 à juin 2010

T1 de 18m² (douche, cuisinette et toilette à l'intérieur). Studio meublé (lit, armoire, étagère...) sans équipement (pas de vaisselle, four, télévision...). Draps, couvertures non fournis

- **360 €** (environ) de loyer sur 9 mois + électricité ;
- **10 €** de frais de dossier ;
- **250 €** (environ) de provision qui vous seront restitués lors de votre départ après état des lieux.).

Attention : en cas d'attribution, aucun départ en cours d'année ne sera autorisé (loyer sur 9 mois)

Date : Signature (votre signature valant engagement) :

La réponse à votre demande de logement en résidence universitaire sera envoyé à la fin du mois de juillet. Les étudiants qui ne seront pas logés en résidence universitaire seront aidés dans leur recherche d'un logement. Ils devront prévoir un coût mensuel d'au moins 550 €.

Une aide au logement (APL ou ALS), dont le montant varie suivant le loyer, peut être obtenue